

F/ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

• Ce contrat est strictement personnel, il ne peut être cédé à une tierce personne. Votre réservation ne devient effective qu'après l'accord du camping Helios et après réception du contrat ainsi que de l'acompte. Un courrier confirmant l'enregistrement de votre réservation vous sera adressé. La direction peut se permettre de modifier l'affectation de l'emplacement ou de la location sans en référer au client. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil des personnes dont le nom ne figure pas sur le contrat de réservation. Toute réservation emplacement ou localif sera réglé dans son intégralité, même en cas d'arrivée différée ou de départ anticipé. En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer son arrivée, l'objet de sa location devient disponible 24heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat. L'acompte reste acquis au camping. Tout séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée.

Les visiteurs ou invités doivent être impérativement signalés à la réception du camping, quelque soit le type de contrat passé avec la direction (Contrat saison, contrat location ou emplacement). Il sera donné aux invités un ticket d'entrée qu'il faudra rapporter à la réception lors du départ. Les invités qui auront passé plus de deux heures dans l'enceinte du camp seront soumis au tarif visiteur. Si le ticket n'est pas ramené à l'accueil, le total des charges visiteur(s) sera dû par la famille d'accueil.

• **Annulation** : Toute annulation devra être confirmée par courrier recommandé. Avant le 1^{er} avril 50% de l'acompte vous sera restitué, au-delà de cette date, aucune somme ne sera remboursée.

• **Pour les locations Mobil-home ou chalet** : La location sera effective à partir de 14h30 le Samedi de votre arrivée et devra être libérée au plus tard à 10heures le Samedi de votre départ. Une caution de 200 € (chèque ou espèces) vous sera demandée à votre arrivée. Elle vous sera restituée dans les quinze jours qui suivent le départ, à condition qu'aucune dégradation ou manquement n'ai été constaté lors de l'état des lieux. Tout objet cassé ou perdu pendant votre séjour sera remplacé par la direction et vous sera facturé. Si la location n'a pas été soigneusement nettoyée il sera retenu sur votre caution, un forfait ménage minimum de 70 euros. Le nombre de personnes ne devra pas être supérieur à la capacité d'accueil de la location.

• **Pour les emplacements** : Le jour de votre arrivée, la location de l'emplacement sera effective à partir de midi. Il devra être libéré à midi le jour de votre départ. Les offres préférentielles emplacement accordées sont non cumulables, et se limitent aux strictes périodes définies par le camping Hélios. Ces promotions sont applicables à partir de la date d'arrivée et ne sont valables que dans la période concernée. Lors de votre inscription, une caution de 30€ pour le « badge barrière » vous sera demandée, elle sera encaissée dans sa totalité en cas de détérioration ou de la perte de celui-ci. L'utilisation du badge est strictement personnelle, et ne peut donner accès à tout véhicule ou toute personne extérieure au camping sans que la direction n'en ait été informée. Les emplacements peuvent accueillir 6 personnes maximum (enfant et bébé compris), et une seule voiture. Les véhicules supplémentaires doivent être impérativement signalés à la direction avant de rentrer. Sur les emplacements, les appareils électriques de plus de 1200Watts sont interdits (fer à repasser, sèche cheveux...) ainsi que le cumul de plusieurs appareils dépassant 1200Watts. Pour votre branchement, prévoir une rallonge électrique d'au moins 30 mètres et un adaptateur pour prise européenne. Les feux ouverts au sol Sont interdit.

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. Par conséquent la direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement toutes personnes qui manqueraient gravement au respect du règlement intérieur, et qui ne respecteraient pas le silence dans le camp après 00h00.

Il convient à tout campeur d'être assuré (responsabilité civile Obligatoire). Les enfants mineurs sont placés sous l'entière responsabilité des parents qui en sont juridiquement et pénalement responsables.

Le Camping hélios décline toute responsabilité en cas de vol, incendies, intempéries, inondations ou d'un accident relevant de la responsabilité du client.

Les animaux sont acceptés, à condition qu'ils soient tenus en laisse et vaccinés. (Le carnet vétérinaire doit être à jour et présentable à tout moment.)

GB/ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

• Ce contrat est strictement personnel, il ne peut être cédé à une tierce personne. Votre réservation ne devient effective qu'après l'accord du camping Helios et après réception du contrat ainsi que de l'acompte. Un courrier confirmant l'enregistrement de votre réservation vous sera adressé. La direction peut se permettre de modifier l'affectation de l'emplacement ou de la location sans en référer au client. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil des personnes dont le nom ne figure pas sur le contrat de réservation. Toute réservation emplacement ou localif sera réglé dans son intégralité, même en cas d'arrivée différée ou de départ anticipé. En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer son arrivée, l'objet de sa location devient disponible 24heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat. L'acompte reste acquis au camping. Tout séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée.

Les visiteurs ou invités doivent être impérativement signalés à la réception du camping, quelque soit le type de contrat passé avec la direction (Contrat saison, contrat location ou emplacement). Il sera donné aux invités un ticket d'entrée qu'il faudra rapporter à la réception lors du départ. Les invités qui auront passé plus de deux heures dans l'enceinte du camp seront soumis au tarif visiteur. Si le ticket n'est pas ramené à l'accueil, le total des charges visiteur(s) sera dû par la famille d'accueil.

• **Annulation** : Toute annulation devra être confirmée par courrier recommandé. Avant le 1^{er} avril 50% de l'acompte vous sera restitué, au-delà de cette date, aucune somme ne sera remboursée.

• **Pour les locations Mobil-home ou chalet** : La location sera effective à partir de 14h30 le Samedi de votre arrivée et devra être libérée au plus tard à 10heures le Samedi de votre départ. Une caution de 200 € (chèque ou espèces) vous sera demandée à votre arrivée. Elle vous sera restituée dans les quinze jours qui suivent le départ, à condition qu'aucune dégradation ou manquement n'ai été constaté lors de l'état des lieux. Tout objet cassé ou perdu pendant votre séjour sera remplacé par la direction et vous sera facturé. Si la location n'a pas été soigneusement nettoyée il sera retenu sur votre caution, un forfait ménage minimum de 70 euros. Le nombre de personnes ne devra pas être supérieur à la capacité d'accueil de la location.

• **Pour les emplacements** : Le jour de votre arrivée, la location de l'emplacement sera effective à partir de midi. Il devra être libéré à midi le jour de votre départ. Les offres préférentielles emplacement accordées sont non cumulables, et se limitent aux strictes périodes définies par le camping Hélios. Ces promotions sont applicables à partir de la date d'arrivée et ne sont valables que dans la période concernée. Lors de votre inscription, une caution de 30€ pour le « badge barrière » vous sera demandée, elle sera encaissée dans sa totalité en cas de détérioration ou de la perte de celui-ci. L'utilisation du badge est strictement personnelle, et ne peut donner accès à tout véhicule ou toute personne extérieure au camping sans que la direction n'en ait été informée. Les emplacements peuvent accueillir 6 personnes maximum (enfant et bébé compris), et une seule voiture. Les véhicules supplémentaires doivent être impérativement signalés à la direction avant de rentrer. Sur les emplacements, les appareils électriques de plus de 1200Watts sont interdits (fer à repasser, sèche cheveux...) ainsi que le cumul de plusieurs appareils dépassant 1200Watts. Pour votre branchement, prévoir une rallonge électrique d'au moins 30 mètres et un adaptateur pour prise européenne. Les feux ouverts au sol Sont interdit.

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. Par conséquent la direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement toutes personnes qui manqueraient gravement au respect du règlement intérieur, et qui ne respecteraient pas le silence dans le camp après 00h00.

Il convient à tout campeur d'être assuré (responsabilité civile Obligatoire). Les enfants mineurs sont placés sous l'entière responsabilité des parents qui en sont juridiquement et pénalement responsables.

Le Camping hélios décline toute responsabilité en cas de vol, incendies, intempéries, inondations ou d'un accident relevant de la responsabilité du client.

Les animaux sont acceptés, à condition qu'ils soient tenus en laisse et vaccinés. (Le carnet vétérinaire doit être à jour et présentable à tout moment.)

NL/ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

• Ce contrat est strictement personnel, il ne peut être cédé à une tierce personne. Votre réservation ne devient effective qu'après l'accord du camping Helios et après réception du contrat ainsi que de l'acompte. Un courrier confirmant l'enregistrement de votre réservation vous sera adressé. La direction peut se permettre de modifier l'affectation de l'emplacement ou de la location sans en référer au client. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil des personnes dont le nom ne figure pas sur le contrat de réservation. Toute réservation emplacement ou localif sera réglé dans son intégralité, même en cas d'arrivée différée ou de départ anticipé. En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer son arrivée, l'objet de sa location devient disponible 24heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat. L'acompte reste acquis au camping. Tout séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée.

Les visiteurs ou invités doivent être impérativement signalés à la réception du camping, quelque soit le type de contrat passé avec la direction (Contrat saison, contrat location ou emplacement). Il sera donné aux invités un ticket d'entrée qu'il faudra rapporter à la réception lors du départ. Les invités qui auront passé plus de deux heures dans l'enceinte du camp seront soumis au tarif visiteur. Si le ticket n'est pas ramené à l'accueil, le total des charges visiteur(s) sera dû par la famille d'accueil.

• **Annulation** : Toute annulation devra être confirmée par courrier recommandé. Avant le 1^{er} avril 50% de l'acompte vous sera restitué, au-delà de cette date, aucune somme ne sera remboursée.

• **Pour les locations Mobil-home ou chalet** : La location sera effective à partir de 14h30 le Samedi de votre arrivée et devra être libérée au plus tard à 10heures le Samedi de votre départ. Une caution de 200 € (chèque ou espèces) vous sera demandée à votre arrivée. Elle vous sera restituée dans les quinze jours qui suivent le départ, à condition qu'aucune dégradation ou manquement n'ai été constaté lors de l'état des lieux. Tout objet cassé ou perdu pendant votre séjour sera remplacé par la direction et vous sera facturé. Si la location n'a pas été soigneusement nettoyée il sera retenu sur votre caution, un forfait ménage minimum de 70 euros. Le nombre de personnes ne devra pas être supérieur à la capacité d'accueil de la location.

• **Pour les emplacements** : Le jour de votre arrivée, la location de l'emplacement sera effective à partir de midi. Il devra être libéré à midi le jour de votre départ. Les offres préférentielles emplacement accordées sont non cumulables, et se limitent aux strictes périodes définies par le camping Hélios. Ces promotions sont applicables à partir de la date d'arrivée et ne sont valables que dans la période concernée. Lors de votre inscription, une caution de 30€ pour le « badge barrière » vous sera demandée, elle sera encaissée dans sa totalité en cas de détérioration ou de la perte de celui-ci. L'utilisation du badge est strictement personnelle, et ne peut donner accès à tout véhicule ou toute personne extérieure au camping sans que la direction n'en ait été informée. Les emplacements peuvent accueillir 6 personnes maximum (enfant et bébé compris), et une seule voiture. Les véhicules supplémentaires doivent être impérativement signalés à la direction avant de rentrer. Sur les emplacements, les appareils électriques de plus de 1200Watts sont interdits (fer à repasser, sèche cheveux...) ainsi que le cumul de plusieurs appareils dépassant 1200Watts. Pour votre branchement, prévoir une rallonge électrique d'au moins 30 mètres et un adaptateur pour prise européenne. Les feux ouverts au sol Sont interdit.

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. Par conséquent la direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement toutes personnes qui manqueraient gravement au respect du règlement intérieur, et qui ne respecteraient pas le silence dans le camp après 00h00.

Il convient à tout campeur d'être assuré (responsabilité civile Obligatoire). Les enfants mineurs sont placés sous l'entière responsabilité des parents qui en sont juridiquement et pénalement responsables.

Le Camping hélios décline toute responsabilité en cas de vol, incendies, intempéries, inondations ou d'un accident relevant de la responsabilité du client.

Les animaux sont acceptés, à condition qu'ils soient tenus en laisse et vaccinés. (Le carnet vétérinaire doit être à jour et présentable à tout moment.)